Cours de musique - Jean-Claude Welche

FICHE D'INSCRIPTION 2017-2018

- Nom et prénom de l'élève :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Téléphone : Portable :
- Email :
- Nom et prénom des parents (si élève mineur) :

Je désire m'inscrire au cours de : violon - piano - guitare - violoncelle - mandoline - scie musicale - cor des Alpes - flûte de Pan – mélodica - musique en groupe - solfège (entourez votre choix)

Mes horaires possibles sont (soyez le plus large possible...) **:**

Mon horaire préféré est : **L'horaire convenu avec le professeur est :**

Je choisis la formule suivante (entourez votre choix...) **:**

- 1 cours individuel de 60 minutes (validité 1 jour) à 60 euros - de 30 minutes à 35 euros
- 4 cours individuels de 60 minutes (validité 2 mois) à 220 euros (55 euros/cours) - de 30 minutes à 120 euros (30 euros/cours)
- 10 cours individuels de 60 minutes (validité 4 mois), à 500 euros (50 euros/cours) - de 30 min à 250 euros (25 euros/cours)
- 10 cours semi-collectifs (2 élèves min, 5 élèves max) de 60 minutes (validité 4 mois), à 200 euros (20 euros/cours)
- 10 cours en groupe (4 élèves min, 10 élèves max) de 60 minutes (validité 4 mois), à 100 euros (10 euros/cours)

NB : je ne donne pas cours à domicile.

Conditions générales :

1° Les cours sont donnés, entre le 12 septembre 2017 et le 30 juin 2018, les mardi, mercredi et jeudi, entre 9h et 21h (sauf congés scolaires français), au 12 rue de l'Artisanat, 01710 Thoiry.Téléphone : 00 (33) 6.10.95.49.39 / Mail : welche-musique@orange.fr

2° Les entretiens, les essais (gratuits si suivis d'une inscription) et inscriptions, ont lieu du vendredi 1 septembre au lundi 11 septembre 2017. Les élèves s'inscrivant à partir du 12 septembre, ou en cours d'année, peuvent être acceptés dans la limite des places disponibles.

3° L'élève s'engage pour une série de 1, 4 ou 10 leçons selon les modalités écrites + haut. Les règlements (en liquide, chèque ou virement bancaire) sont effectués au préalable ou, au plus tard, lors de la première des 1, 4 ou 10 leçons .

4° Lorsqu'une série de cours est terminée, l'engagement de l'élève pour la série de 1, 4 ou 10 leçons suivantes est reconductible ou pas, après discussion et de commun accord, en fonction du respect de l'engagement du point n° 8.

5° Toute absence de l'élève non prévenue 24h à l'avance est comptabilisée et non remplaçable. Pour toute absence prévenue au-delà de 24h à l'avance, l'étudiant a la liberté de participer à un autre cours semi-collectif du même instrument, selon l' horaire qui lui sera proposé.

6° L'élève inscrit à un cours semi-collectif dont l'assistance descend en dessous de 2 élèves (s'il se retrouve seul...) sera invité, lors de l'engagement à la série suivante de cours, à se joindre à un autre cours semi-collectif existant.

7° Les élèves utilisent, lors de chaque cours, un «carnet de bord» dans lequel ils notent eux-même la matière à travailler, les consignes à appliquer et les engagements pris.

8° Lors de son inscription, l'élève s'engage à pratiquer à domicile son instrument au minimum 3 x10 min/semaine. (voir point n° 4)

9 ° Le professeur se réserve le droit de s'absenter (de manière raisonnable et en prévenant 1 semaine à l'avance), pour raisons professionnelles ou personnelles, en dehors des congés scolaires.

10°. Les cours non reçus dans la période de l'engagement ne seront en aucun cas remboursés. La période sera néanmoins prolongée si l'impossibilité de recevoir les cours est due aux absences du professeur.

Je soussigné(e), certifie avoir lu et accepté les conditions générales.

Fait à Thoiry, le Signature :